

LEPRETTE, Jacques. *Une clef pour l'Europe*. Bruxelles, Établissements E. Bruylant, 1994, 425 p.

Jean-Pierre Thouez

Volume 26, numéro 4, 1995

Multilatéralisme et sécurité régionale

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703546ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703546ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Thouez, J.-P. (1995). Compte rendu de [LEPRETTE, Jacques. *Une clef pour l'Europe*. Bruxelles, Établissements E. Bruylant, 1994, 425 p.] *Études internationales*, 26(4), 883–884. <https://doi.org/10.7202/703546ar>

de cet ouvrage est d'ailleurs sa cohésion qui, malgré la diversité des thèmes abordés par les auteurs, permet une vue d'ensemble du tableau.

Claude GOULET

*Département de science politique
Université Laval, Québec*

EUROPE

Une clef pour l'Europe.

LEPRETTE, Jacques. *Bruxelles, Établissements E. Bruylant, 1994, 425 p.*

Témoin actif de la construction européenne dont les opinions ne sont pas exemptes d'un certain parti pris, l'ouvrage de J. Leprette a la valeur d'un témoignage vécu. Son livre engage des réflexions sur l'avenir de l'Europe des 12 (les 3 nouveaux membres ne sont pas encore inclus). Le témoignage est très intéressant sur les conditions de la formation de l'Europe, en particulier sur le rôle du général de Gaulle, du Royaume-Uni et sur les modes de fonctionnement des organisations européennes.

L'ouvrage comporte 31 chapitres et 3 annexes, un index et une bibliographie sommaire. Notre objectif n'est pas de présenter le détail de chacun des chapitres mais de souligner les idées forces.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le concept des États-Unis d'Europe s'impose à la conscience américaine. Par contre en Europe, un grand débat eut lieu et deux initiatives concurrentes furent lancées : un projet franco-belge face à une approche anglaise. Première divergence qu'un comité des 5 gouvernements siégeant à Paris essaya de débloquent. Le relais fut ensuite pris par les gou-

vernements avec, comme objectif le texte constitutif du Conseil de l'Europe (avec 10 pays fondateurs) dont la structure, assemblée de parlementaires, comité des ministres, Secrétariat général, allait inspirer toutes les organisations nées du Conseil dont la Communauté économique du charbon et de l'acier (CECA), l'Euratom, la Communauté économique européenne (Traité de Rome 1957). Elle a aussi ouvert la voie aux audaces de 1951 (la Haute Autorité) et de 1957 (création d'une commission autonome). C'est à partir du conseil qu'il fut possible de sortir du monde des idées pour entrer dans celui des vraies réformes.

Un des rares échecs fut celui de la CED, car d'un côté elle mettait aux prises les « fédéralistes » partisans de la conclusion sans attente d'une constitution fédérale propre à s'engager dans le futur, et de l'autre, les « fonctionnalistes » partisans du pas à pas en essayant de régler les cas concrets un à un. Les deux discours sont encore actuels. Il ne faut pas oublier de replacer cette opération dans le contexte de la guerre froide des années 1950.

Parmi les crises qui ont secoué la construction européenne, il faut mentionner celle de la politique agricole commune (PAC), et en particulier, comme le décrit l'auteur, la position française. À ce sujet, notons que le général de Gaulle prit en 1958 nettement parti pour l'union douanière (Traité de Rome) et contre la formule de la zone de libre-échange. Face à la position française, la Grande-Bretagne invitait 6 pays européens non membres de la Communauté à se regrouper en 1959 en une Association

européenne de libre-échange. Par la suite, il fut évident que la surproduction de céréales, de lait, de beurre devenait ruineuse pour le budget de la Communauté. Il incombait à la commission de placer cette production dans le plan de réforme de 1991. Les propositions de Maastricht devaient soulever les agriculteurs français ; les justifications étaient logiques mais le contexte les rendaient relatives vis-à-vis de la politique commune :

J. Leprette analyse d'autres crises telles que le plan Fouchet, le particularisme «britannique», la politique de la «chaise vide» tout en démystifiant quelques idées issues des médias. On ne saurait masquer le parti pris de l'auteur vis-à-vis du rôle des institutions européennes et sa position par rapport au mécontentement des populations. Ainsi, vis-à-vis de la monnaie unique, problème complexe qui dépasse la simple souveraineté des monnaies nationales, on ne peut suivre J. Leprette.

Toutefois, en tant qu'acteur, et les anecdotes sont là pour une lecture intéressante de l'entreprise européenne, les arguments de M. Leprette ne sont pas sans valeur même si on ne les partage pas.

Des chapitres intéressants sur le rôle de l'Europe vis-à-vis de l'Est, de la démocratie, du capitalisme, de la culture et des positions, que je conteste, vis-à-vis des États-Unis (l'auteur parle peu de l'accord Canada - EU - Mexique). Les 12 sont aujourd'hui 15, et peut-être demain 21 ; de nouvelles questions devraient être abordées. Elles sont sous-jacentes dans cet ouvrage à conseiller à tous ceux ou celles qui s'intéressent aux questions européennes face à celles de l'Asie qui

aujourd'hui, à mon regret, occupent la première place des médias.

Jean-Pierre THOUÉZ

Département de géographie
Université de Montréal

L'Union européenne : ouverture à l'Est ?

LA SERRE, *Françoise de*, LEQUESNE, *Christian*, RUPNIK, *Jacques*. Paris, PUF, *Coll. Politique d'aujourd'hui*, 1994, 189 p.

Depuis l'effondrement du communisme à l'Est, les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) ne parlent plus que de «retour à l'Europe», alors que celle-ci semble peu pressée de les accueillir dans ses structures économiques et politiques, tout en se résignant à l'inéluctabilité d'un élargissement, encore confirmée au Sommet de Cannes en juin 1995.

Les trois auteurs de l'ouvrage présentent une analyse individuelle et une synthèse collective des problèmes que soulève cet élargissement. F. de la Serre traite de l'aspect politique («À la recherche d'une Ostpolitik», pp. 11-41), depuis la dénonciation idéologique du Traité de Rome par l'URSS en 1957. Alors que l'URSS, une fois reconnu le caractère incontournable de la CEE, cherche à imposer à celle-ci à partir des années soixante-dix une négociation de bloc à bloc CEE-CAEM, la Communauté refuse cette symétrie qui renforcerait l'emprise de Moscou sur les pays satellites et impose avec succès son point de vue : la négociation bilatérale entre la CEE et chacun des pays de l'Est. Après les tensions politiques du début des années quatre-vingt (invasion de l'Afghanistan en 1979 et loi martiale en Pologne en